

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2023-113

Collecte et traitement des déchets des ménages
et déchets assimilés

Inspection et entretien préventif du pont roulant

Marché avec la société ABUS-LEVAGE

Certifié exécutoire	11 AVR. 2023
Reçu en préfecture	04 AVR. 2023
Publié	11 AVR. 2023

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu les articles L 2123-1 et R.2122-8 du code de la commande publique portant sur les marchés sans publicité ni mise en concurrence préalable pour les achats dont le besoin estimé est inférieur à 40 000 € HT ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence obligatoire « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ».

Vu la délibération du conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver et attribuer les marchés de travaux, fournitures et services et les accords-cadres, dont le montant est inférieur ou égal à 90 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature ou le mode de passation, et qui font l'objet d'un contrat écrit définissant les obligations des parties ;

Vu l'arrêté du président du 30 juillet 2020, donnant à Jacques TRONCY, Vice-Président, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que Roannais Agglomération gère l'atelier mécanique du service déchets ménagers, situé au centre technique d'exploitation, boulevard de Valmy à Roanne ;

Considérant qu'un pont roulant permet la manutention des déchets sur ce site ;

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer l'entretien de ce pont roulant ;

Considérant l'offre présentée par la société ABUS LEVAGE, d'une durée de 3 ans avec possibilité de résiliation annuellement à date anniversaire, proposant une visite annuelle d'entretien préventif et des conditions tarifaires particulières sur les interventions curatives ;

DECIDE

- D'approuver le contrat d'inspection et d'entretien du pont roulant du centre technique d'exploitation, situé boulevard de Valmy à Roanne, avec la société ABUS LEVAGE, installée à Ludres ;
- De dire que le montant forfaitaire annuel s'élève à 1 073 € HT, frais de déplacement inclus ;
- De fixer la durée du contrat à 1 an courant à compter de sa notification, reconductible pour une période égale, 2 fois sauf négociation envoyée 3 mois avant chaque date anniversaire.

*Par délégation du conseil communautaire,
Pour le Président et par subdélégation,*

Jacques TRONCY

Vice-Président délégué aux finances
et aux achats publics

